

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 29 juin 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant (*arrivé à 17h*)

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lison Lefebvre, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire

CE-2016-879-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2016-880-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2016-881-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 22 JUIN 2016

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 22 juin 2016, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2016-882-DEC VILLE DE L'ASSOMPTION / RÉOLUTION 2016-06-0306 / PROJET DE LOI 56 / TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME

ATTENDU la résolution numéro 2016-06-0306 adoptée par la Ville de L'Assomption relativement au projet de Loi 56 sur *la transparence en matière de lobbyisme* indiquant qu'elle s'oppose à l'assujettissement des organismes à but non lucratif au projet de loi numéro 56 : *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme* ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la résolution de la Ville de L'Assomption dont l'objet est mentionné ci-dessus.

CE-2016-883-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) du 14 juin 2016.

CE-2016-884-REC REQUÊTES EN SIGNALISATION / 14 JUIN 2016

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du comité de circulation en date du 14 juin 2016, de recommander au conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

CC-2016-06-14/01	Interdiction de stationnement des deux (2) côtés de la rue Saint-François-Xavier, à partir de l'adresse 215 jusqu'à la rue Chapleau ;
CC-2016-06-14/02	Interdiction de stationnement au bout des rues Sentier-de-la-Forêt et du Sanctuaire.

CE-2016-885-REC NOMINATION / RAIM / COMITÉ DU PLAN DIRECTEUR D'AQUEDUC

ATTENDU la résolution de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins numéro 89-06-2016, adoptée le 27 juin 2016, créant le comité du *Plan directeur d'aqueduc* ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un élu et un fonctionnaire de la Ville de Terrebonne sur ledit comité ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil de nommer les personnes suivantes sur le comité du *Plan directeur d'aqueduc* formé par la RAIM, à savoir :

- M. Paul Asselin, conseiller municipal et président de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, et à titre de substitut Mme Nathalie Bellavance, conseillère municipale et présidente de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;
- M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, et à titre de substitut M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux.

CE-2016-886-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CHARGÉ DE PROJETS CHANTIERS ET INFRASTRUCTURES / DIRECTION DU GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX

ATTENDU le départ de M. Dave Duguay Martin, chargé de projets chantiers et infrastructures à la Direction du génie et projets spéciaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'embaucher M. Steven Nantel à titre de chargé de projets chantiers et infrastructures à la Direction du génie et projets spéciaux, et ce, à compter du 18 juillet 2016 pour une période de trois (3) ans. Que le salaire de M. Nantel soit fixé à l'échelon 4 de la classe 4 de la grille salariale des employé(e)s cadres.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Steven Nantel, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2016-887-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE /
SUPPORT TECHNIQUE ET IMMEUBLES /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé à la maintenance au service du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Michel Bertrand au poste de préposé à la maintenance au service du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 4 juillet 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2016-888-DEC PROBATION / CAPITAINE / SECTION NORMES
PROFESSIONNELLES ET AFFAIRES PUBLIQUES /
DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE le comité exécutif autorisait, le 13 janvier 2016, la nomination de M. Benoît Bilodeau à titre de capitaine, section normes professionnelles et affaires publiques, à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE M. Benoît Bilodeau terminera sa période de probation à ce poste le 14 juillet 2016 et qu'il a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, que M. Benoît Bilodeau soit et est confirmé à titre de capitaine, section normes professionnelles et affaires publiques, à la Direction de la police.

**CE-2016-889-DEC PROBATION / PROCUREUR / COUR MUNICIPALE
/ DIRECTION DU GREFFE ET AFFAIRES
JURIDIQUES**

ATTENDU QUE le comité exécutif autorisait, le 2 décembre 2015, la nomination de Me Robert Déziel à titre de procureur à la Cour municipale de la Direction du greffe et affaires juridiques ;

ATTENDU QUE Me Robert Déziel terminera sa période de probation à ce poste le 11 juillet 2016 et qu'il a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que Me Robert Déziel soit et est confirmé à titre de procureur à la Cour municipale de la Direction du greffe et affaires juridiques.

**CE-2016-890-DEC PROBATION / COORDONNATRICE /
PLANIFICATION URBAINE / DIRECTION DE
L'URBANISME DURABLE**

ATTENDU QUE le comité exécutif autorisait, le 16 décembre 2015, la nomination de Mme Éliane Lessard à titre de coordonnatrice, planification urbaine, à la Direction de l'urbanisme durable ;

ATTENDU QUE Mme Éliane Lessard terminera sa période de probation à ce poste le 11 juillet 2016 et qu'elle a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'elle est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que Mme Éliane Lessard soit et est confirmée à titre de coordonnatrice, planification urbaine, à la Direction de l'urbanisme durable.

**CE-2016-891-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
FOURNITURE ET INSTALLATION DES ÉLÉMENTS
SIGNALÉTIQUES AU NOUVEAU PAVILLON
NAPOLÉON-GAUTHIER**

ATTENDU QUE la signalisation des espaces doit être réalisée au nouveau pavillon Napoléon-Gauthier autant pour les organismes que les locaux publics et les locaux de services ;

ATTENDU QU'une nouvelle stèle d'identification du bâtiment ainsi que les adresses civiques et le nom du pavillon sur le bâtiment sont requis ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **La fourniture et l'installation des éléments signalétiques au nouveau pavillon Napoléon-Gauthier** ». (référence : règlement d'emprunt 558).

**CE-2016-892-DEC RENOUELEMENT / ENTENTE / GPAT / PRISE
EN CHARGE DE LA PATROUILLE
ENVIRONNEMENTALE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-451-DEC, adoptée le 9 avril 2014, autorisant la signature d'une entente à intervenir avec le Groupe Plein Air Terrebonne concernant la gestion et l'organisation d'une patrouille environnementale d'une durée d'un (1) an avec clause de renouvellement ;

ATTENDU l'accueil favorable de la présentation du bilan de la patrouille environnementale 2015 par la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif le 26 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire se prévaloir de la clause de renouvellement automatique tel que prévu à l'entente intervenue, et ce, selon les mêmes termes et conditions ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise le renouvellement, pour une troisième (3^e) année, de l'entente intervenue avec le Groupe Plein Air Terrebonne dans le cadre de la patrouille environnementale pour la saison 2016, et ce, selon l'article 11 de ladite

entente, le tout pour un montant de 88 047,75\$. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0308 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2016-0309 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 28 048\$, du poste budgétaire numéro 1-01-381-47-005 (subvention Tricentris) au poste budgétaire numéro 1-02-425-00-990 (subvention patrouille environnementale), soit accepté.

**CE-2016-893-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER DES HALTES CYCLABLES –
TRANSTERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux d'aménagement paysager des haltes cyclables - TransTerrebonne (SA16-9045) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 mai 2016 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 juin 2016 à 11 h 08, à savoir :

Construction Vert Dure inc.	715 204,29\$ t.t.c. corrigé
Paysagiste Promovert inc.	758 410,17\$ t.t.c.
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	783 456,46\$ t.t.c.
Saho Construction inc.	858 334,37\$ t.t.c. corrigé
Les Entreprises V.G. inc.	870 806,86\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc.	897 394,07\$ t.t.c. corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Vert Dure inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 17 juin 2016 par M. Yannick Pilon, B.A.P. (AAPQ no 650), architecte paysagiste de la firme ReliefDesign ;

ATTENDU également le rapport daté du 21 juin 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation révisée du prix de ce contrat est de 716 163,85\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 26 juin 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction Vert Dure inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 29 juin 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **CONSTRUCTION VERT DURE INC.**, datée du 24 mai 2016, pour les travaux d'aménagement paysager des haltes cyclables - TransTerrebonne, le tout pour un montant de 622 052\$ (taxes en sus) réparti comme suit :

- 614 052\$ (taxes en sus) pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 582 ;
- 8 000\$ (taxes en sus), pour la décontamination du site numéro 6, financé à même les revenus reportés parcs et terrains de jeux.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0305 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-894-DEC TOURNAGE / UNITÉ 9 / 800, BOULEVARD
LUCILLE-TEASDALE, 5 ET 6 JUILLET 2016**

ATTENDU la demande de tournage pour la série «Unité 9 », produit par la société Unité 9 V inc., diffusée sur les ondes de Radio-Canada, qui aura lieu les 5 et 6 juillet 2016 entre 10h et 22h30 au 800, boulevard Lucille-Teasdale, appartement 602, et sur le terrain des condominiums;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le tournage de la série « Unité 9 » diffusée sur les ondes de Radio-Canada et produite par Unité 9 V inc. qui aura lieu les :

mardi 5 juillet 2016 entre 10h et 22h30 approximativement
mercredi 6 juillet 2016 entre 10h et 22h30 approximativement

au condominium sis au 800, boulevard Lucille-Teasdale, no 602, et sur le terrain des condominiums, et ce, conditionnellement à ce que le boulevard utilisé ne soit pas obstrué et que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que soit autorisé le stationnement des véhicules de l'équipe technique dans l'emprise de la Ville sur le boulevard Lucille-Teasdale (véhicules techniques seront stationnés sur un terrain vacant privé).

Que la société de production se charge de distribuer à l'ensemble des citoyens concernés un avis explicatif précisant la nature du tournage, les dates et heures ainsi que le nom et téléphone d'une personne ressource.

Que des frais de 220\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 587.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie et des communications ainsi que la MRC Les Moulins (pour les autobus) et Tourisme des Moulins.

**CE-2016-895-DEC TOURNAGE / DOCUMENTAIRE « POLICE
SCIENTIFIQUE 3 » / PISTE CYCLABLE
TRANSTERREBONNE / INTERSECTION DES RUES DU
SENTIER-DE-LA-FORÊT ET DE LA PASSERELLE**

ATTENDU la demande de tournage pour une série documentaire «Police scientifique 3 », produite par la société Productions Avanti ciné vidéo inc. qui aura lieu le mercredi 13 juillet 2016 entre 7h et 21h à l'entrée de la piste

cyclable TransTerrebonne, rue de la Pinière et à l'intersection des rues du Sentier-de-la-Forêt et de la Passerelle;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le tournage de la série documentaire « Police scientifique 3 » produite par la société Productions Avanti ciné vidéo inc., qui aura lieu le mercredi 13 juillet 2016 entre 7h et 21h approximativement à l'entrée de la piste cyclable TransTerrebonne, rue de la Pinière et à l'intersection des rues du Sentier-de-la-Forêt et de la Passerelle, et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que soit autorisée l'utilisation de cases de stationnement dans le petit stationnement sur la rue de la Pinière pour les véhicules techniques.

Que soit autorisé le prêt d'une voiture patrouille, sans policier, stationnée au coin des rues de la Passerelle et de la rue du Sentier-de-la-Forêt pendant une plage de deux (2) heures, soit entre 15h et 17h.

Que des frais de 170\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 587.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie et des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

CE-2016-896-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h45.

Président

Secrétaire